

**Séance du mardi 15 février 2022**

Date de la convocation: 08/02/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 9  
Votants: 10

Nbr. vote pour: 10  
Nbr. vote contre: 0  
Nbr. abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-deux et le quinze février, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,*

**Présents :** Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

**Représentés:** Camille LECAT, Céline MATHIEU, Muriel SAIZ

**Excusés:**

**Absents:** Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

**Secrétaire de séance:** César VERDIER

**Objet: Subvention de fonctionnement à l'ASA DFCI pour l'année 2022 - DE\_2022\_008**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ASA DFCI a fait parvenir une demande de subvention à la commune de VENTALON EN CEVENNES pour l'année 2022,

Considérant les difficultés de trésorerie rencontrées par l'association,

Considérant que l'ASA DFCI répond aux obligations de transparence de ses comptes et de ses imputations,

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 9 315 € à l'ASA DFCI – canton Pont de Montvert pour l'année 2022,

Considérant que M. Pierre-Emmanuel DAUTRY et M. Camille LECAT se retirent du vote, compte tenu de leurs fonctions au sein de l'association,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer une subvention de 9 315 € à l'ASA DFCI – canton Pont de Montvert pour 2022.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

